

**PROCES VERBAL DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Le mardi 20 février 2014 à 9 h, en salle des séances plénières, s'est réuni le comité technique paritaire départemental sous la présidence de Madame Danielle GARCIA, Vice présidente du Conseil Général, Déléguée aux Ressources Humaines.

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**Membres du Conseil Général**

M, Denis BARTHELEMY, Conseiller Général

Mme Janine ECOCHARD, Vice-présidente du Conseil Général

FonctionnairesTitulaires

Mme Monique AGIER, Directeur Général des Services

M. Jean-Michel BONO, Directeur des Ressources Humaines

Mme Annick COLOMBANI, Directeur Général Adjoint du Cadre de Vie

M. Georges BLANC, Directeur des Services Généraux

M Stéphane BOURDON, Directeur des Finances

Mme Christiane BARONE, Directrice Adjointe aux Ressources Humaines

REPRESENTANTS DU PERSONNEL**Syndicat CFTC**Titulaires

Mme Nathalie JAMME, Educateur Principal de Jeunes Enfants

M. Antoine CENTONZE, Technicien Principal 2^{ème} classe

Mme Dominique LEBRETON, Adjoint administratif 2^{ème} classe

Suppléant

M. Gilles LAUGIER, Agent de maîtrise

Syndicat CGTTitulaires

M. Alain ZAMMIT, Agent de maîtrise principal

M. Jean-François GAST, Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Mme Valérie MARQUE, Assistante socio-éducative principale

M. François CANU, Adjoint technique des établissements d'enseignement

Mme Sandrine THIERY, Assistante familiale

Suppléants

M. Luc SEIGNOUR, Agent de maîtrise principal

M. Daniel HONDE, Adjoint technique de 2^{ème} classe

Syndicat FOTitulaires

M. Nicolas VALLI, Adjoint administratif

Mme Jocelyne BARET, Technicien

M. Claude de MARTINO, Technicien principal

M. Henri AIME, Agent de maîtrise principal

Syndicat FSU

Titulaires

Mme Michèle GHIANDONI-AUBERT, Assistant socio-éducatif principal
M. Bruno BIDET, Technicien

Participent également à la réunion

Experts désignés par l'administration

M. Matthieu ROCHELLE, Directeur de la Bibliothèque Départementale
M. Jean-Noël PETRESCHI, Directeur du Contrôle de Gestion

Experts désignés par les syndicats

CGT : M. Eric JANOYER sur tous les points.

FO : Mme Nathalie VIVIER et M. Pierre CHAUVVELLY-MONNIER sur tous les points.

FSU : Mme Anne PRAT NIDA et M. André NARJOZ sur tous les points.

Le quorum étant atteint, Mme Garcia déclare la séance ouverte, liste les points inscrits à l'ordre du jour et enregistre la désignation de M Aime (FO) comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CTP DU 3 DECEMBRE 2013

Monsieur ZAMMIT (CGT) Concernant les Equipes Mobiles des Ouvriers Professionnels, les quatre organisations syndicales, qui représentent les personnels, ont voté contre ce dossier, soit 8 voix pour et 15 voix contre. Dans votre courrier confirmant la décision de l'Administration, vous faites, Madame la Présidente, référence à l'article 31 du décret 85/565 du 30 mai 1985, soit ! Mais, Monsieur l'élu (*puisque vous êtes seul, mon papier indiquait « Messieurs les élus » on peut toujours rêver... il y a bien ici un déni de démocratie*), que sont pour vous les représentants du personnel ? Imaginez un instant qu'en votre qualité d'élus politiques, vous vous rendiez compte qu'une décision, malgré un vote négatif majoritaire, était malgré tout appliquée par une minorité ? Que diriez-vous Monsieur et Madame les élus politiques ?

Madame GARCIA Ce n'est pas un référendum mais j'ai prévu de recevoir les organisations syndicales, j'en ai parlé tout à l'heure avec Monsieur CANU.

Monsieur GAST (CGT) Je tiens à souligner l'actualité réglementaire concernant l'évolution du CTP. Nous assistons vraisemblablement à la dernière ou à l'avant-dernière séance d'un CTP puisque désormais il s'agira d'un comité technique.

A l'avenir, je souhaite que nos observations soient prises en compte et je demande également une discussion en CTP sur le paritarisme... l'appel fait aujourd'hui aux élus doit tous nous interpeller.

En effet, à chaque fois que les représentants du CTP ont été renouvelés, le Président GUERINI a toujours eu l'occasion de réaffirmer l'importance et la vigilance qu'il accorde à la participation des conseillers généraux au CTP. Il y a nécessité de revoir pour aujourd'hui et demain la participation des élus politiques à cette instance.

Madame AGIER Les règles du CTP au Conseil Général sont définies jusqu'à la fin de l'année 2014 puisque ce n'est qu'après les prochaines élections du personnel que

les évolutions concernant l'organisation du CTP, notamment la présence des élus, seront étudiées dans le cadre d'une nouvelle assemblée.

Les réunions et les relations avec les organisations syndicales sur tous les sujets sont très ouvertes et prennent beaucoup de temps. Mais il ne s'agit pas de cogestion : l'organisation des services relève des élus et de l'administration et non pas des syndicats, même si nous sommes très vigilants sur vos avis.

Un temps important a été consacré au dossier des EMOP et Madame la Présidente a accepté de recevoir les syndicats pour évoquer à nouveau cette question qui, je vous le rappelle, n'est pas à l'ordre du jour de cette séance.

Monsieur BIDET (FSU) Nous sommes solidaires de la déclaration des élus de la CGT. Et à l'occasion des élections professionnelles qui auront lieu à la fin de l'année, nous formons le vœu que la collectivité avec les organisations représentatives aient une réflexion sur le rôle des instances paritaires. En effet, lorsque nous prenons une décision, c'est en conformité avec nos discussions avec le personnel. Si l'avis discuté ici n'est pas respecté, il y a un grave problème de démocratie.

Madame AGIER Il s'agit d'un avis et je vous rappelle que les décisions d'organisation relèvent de l'administration et du Conseil Général.

Le Procès verbal du CTP du 3 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION GENERALE Direction du contrôle de gestion - Ajustement de l'organigramme

Monsieur PETRESCHI (expert désigné par l'administration) Je voudrais rappeler les missions de la direction du contrôle de gestion qui pour l'instant se décompose en trois services ayant chacun des compétences particulières :

✓ un service s'occupe des audits, des conseils en organisation : il se nomme service analyse et conseil en organisation. Il a étoffé ses missions, élargi ses compétences et en plus de l'analyse conseil et organisation qui reste le cœur de son activité, il a acquis de nombreuses compétences en matière d'audits internes notamment. C'est la raison pour laquelle il est proposé de modifier son appellation en *service audits et conseils en organisation* traduisant beaucoup mieux l'étendue des missions.

✓ le *service d'audits externes* ne change pas. Ses missions sont d'établir des contrôles règlementaires comptables et financiers des subventions aux associations loi 1901.

✓ le pôle évaluation des politiques publiques conserve bien évidemment l'évaluation des politiques publiques mais voit ses missions renforcées sur deux aspects : le contrôle/évaluation des marchés publics et le contrôle/évaluation de l'instruction des subventions aux associations loi 1901. Et dans ce cadre, il est proposé de modifier son appellation en *service de l'évaluation*.

Monsieur GAST (CGT) La délégation CGT s'abstiendra sur ce dossier, non pas parce que nous sous-estimons les efforts d'organisation et de pérennisation d'un certain nombre de missions de la direction du Contrôle de Gestion mais parce que nous sommes interpellés. Alors que cette direction est davantage structurée, nous ne comprenons pas pourquoi ne s'opère pas simultanément une réduction de toutes les prestations extérieures portant sur l'organisation, les diagnostics multiples et variés auxquels nous n'avons jamais adhéré ni eu de retour.

Quand nous soulignons des problèmes d'organisation, de souffrance au travail, de harcèlement ou de dysfonctionnement, nous sommes écoutés tranquillement et vous êtes heureux de nous apprendre que vous êtes allés chercher un cabinet d'audit. Nous sommes attentifs aux propositions, au développement des missions et des compétences de cette direction, mais nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi cette structure ne vient pas en prévention répondre aux sollicitations que nous faisons parvenir à la DRH et à la direction générale des services.

Madame AGIER Vous parlez des missions de la DRH et non pas de celles du contrôle de gestion qui s'occupe d'audits organisationnels.

Concernant les actions de médiation menées à la DRH, elles sont nombreuses et par principe si la hiérarchie s'en chargeait, vous seriez les premiers à les critiquer. En effet, l'appel à un cabinet externe sur les questions de médiation s'impose sinon nous ne pourrions réellement pas avancer. Ce n'est pas le contrôle de gestion qui joue ce rôle mais la DRH et c'est un domaine sur lequel nous sommes amenés à beaucoup travailler et vous le savez puisque des actions sont menées en commun.

Monsieur VALLI (FO) Ce dossier pour nous est parfaitement clair, il redéfinit correctement les missions confiées et réalisées par ce service qui paraissent claires aux partenaires et aux agents que nous avons rencontrés.

VOTE

Pour : élus (3), administration (6), FO (4), CFTC(3), soit 16 voix

Abstention : CGT (5), FSU (2), soit 7 voix

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU CADRE DE VIE

Direction de la culture - Ajustement de l'organigramme de la bibliothèque départementale

Monsieur ROCHELLE (expert désigné par l'administration) J'aimerais rappeler quelques dates :

✓ 2006 : reconstruction de la bibliothèque départementale dans l'équipement mutualisé avec les archives aux ABD,

✓ 2008 : lancement d'un projet d'établissement avec les équipes pour avoir une feuille de route sur la durée,

✓ 2009 : première organisation créant le département de l'action culturelle et des publics pour nous structurer.

Déjà en 2009, j'avais évoqué la possibilité de vous proposer une organisation complémentaire, un ajustement permettant de travailler sur l'autre département, pour l'instant celui des collections, et développer davantage le réseau des bibliothèques municipales de notre département.

Nous avons travaillé en ce sens avec l'équipe durant l'année passée, accompagnés par le contrôle de gestion. Suite au diagnostic, à des préconisations et à un organigramme cible présenté dans le cadre de la concertation avec les agents, nous nous fixons les axes prioritaires conduisant à notre réorganisation :

✓ amélioration de l'appui documentaire, évolution des supports notamment avec l'arrivée des ressources numériques et création d'un prochain portail documentaire pour la BDP,

- ✓ amélioration de diagnostics municipaux territoriaux sur la base du travail des bibliothécaires correspondants,
- ✓ mise en œuvre de plans de développement et de coopération territoriaux de lecture publique.

Les propositions d'adaptation visent la transformation du département des collections en un *département des réseaux et des ressources documentaires*. Il s'agit de développer notre travail de gestion de la collection dans le sens de l'accompagnement des bibliothèques du réseau, de la médiation et de la valorisation des ressources documentaires y compris numériques.

Ce département sera doté d'un adjoint au directeur avec deux responsables de pôles réseaux, le réseau Nord et le réseau Sud, et un responsable de la coordination et de l'appui documentaire. En effet, nous avons opté pour une mutualisation, une coordination plus forte de la gestion de la collection afin de nous déployer sur le réseau via ce pôle documentaire.

Nous vous proposons également dans le cadre de cet ajustement essentiellement des modifications d'intitulés de certains pôles.

- ✓ La cellule des chargés de mission direction devient la *cellule des études, évaluation et prospective*. Elle se situe aujourd'hui en appui des cadres de la direction. Un cadre y est rattaché afin de gérer l'ensemble des données et de développer le réseau.

- ✓ le département de l'action culturelle et des publics est renommé *département du développement des publics et des médiations*.

- ✓ la fonction de communication étant rattachée au pôle administratif, il s'appellera *administration, RH, communication*.

- ✓ la cellule communication et portail numérique sera intégrée au pôle administratif avec l'ensemble des cadres qui concourent à cette fonction.

- ✓ le secteur actions culturelles et communication change de nom puisque la communication est re-centralisée au pôle administratif et il s'intitulera *pôle action culturelle et pédagogique*.

Tous les secteurs de la bibliothèque s'appelleront désormais pôles dans un souci d'harmonisation.

En outre, un poste d'hôtesse du Service Administration Générale est redéployé en ouvrier de maintenance au sein du même secteur.

Monsieur GAST (CGT) Nous avons été sensibles aux éléments présentés qui visent à encourager les ambitions de la bibliothèque départementale et participer d'une manière toujours plus active au plan de développement de la lecture publique et, de manière très concrète, à la mission livres. Ces deux grandes missions de service public sont effectivement en lien avec un développement culturel et citoyen.

Cette série de propositions d'organisation est faite pour investir la révolution numérique.

Néanmoins, je souhaiterais revenir sur les éléments apportés par l'inspection générale des bibliothèques et les différents rapports nationaux et régionaux sur les classements des bibliothèques, l'état des lieux des missions de service public en termes de lecture et le problème des intercommunalités.

Une Organisation Non Gouvernementale « Bibliothèques sans Frontières » souligne le problème d'ouverture des bibliothèques en France et notamment dans notre région. Certaines bibliothèques publiques à Amsterdam ou au Danemark ouvrent

environ 100 heures par semaine alors que chez nous elles ouvrent environ 40 heures.

A partir de ce constat, je pense que les ambitions de la collectivité devraient être précisées, notamment au niveau de l'organisation des horaires du personnel. Lors du précédent CTP, nous avons souligné à travers la réorganisation, que le personnel d'accueil de la bibliothèque était passé de 30 heures avec des équipes en brigades à 35 heures avec des horaires décalés.

Au lieu d'envisager une remise à plat du régime indemnitaire voire une réflexion sur les évolutions de carrière de ce personnel qui a réalisé des efforts pour travailler sur de larges plages horaires d'ouverture au public, il est simplement proposé des heures supplémentaires.

A plusieurs reprises, aussi bien en CAP qu'en CTP, nous avons eu l'occasion, notamment pour la direction de la culture, de dénoncer le fait que sur un même type de poste sont affectées des catégories techniques, administratives et culturelles. Et quand nous demandons un réajustement des catégories, particulièrement pour la filière culturelle, ce n'est pas possible parce que nous n'avons pas de recrutements, parce que ce personnel est très peu présent dans la collectivité.

Rien n'est indiqué dans ce rapport sur l'intercommunalité d'aujourd'hui et de demain et c'est important au moment où l'on demande une adaptation, une continuation des ambitions passant par une mobilisation particulière du personnel mais aussi – et c'est souligné par le rapport – une évolution des métiers. Il faut une réflexion en termes d'horaires, de déroulé de carrières, de reconnaissance du travail et des catégories.

Nous avons suffisamment de conflits, nous faisons suffisamment de propositions pour s'attendre à ce qu'à l'occasion de la réaffirmation d'ambitions pour ce pôle important de la bibliothèque départementale, ces questions soient abordées.

Madame AGIER Nous discutons sur le temps de travail, nous n'allons pas refaire un débat que nous avons déjà eu. Aucune réponse supplémentaire n'est à apporter puisque ces éléments ont déjà été présentés. Sur la métropole et l'intercommunalité, nous sommes bien sur des perspectives et des questions sans réponses...

Monsieur VALLI (FO) Depuis le début, c'est un projet réellement ambitieux pour le département qui s'inscrit toujours dans la continuité, l'amélioration d'un service public, l'ouverture vers un public toujours plus important. La culture symbolise en effet un ascenseur social.

Comme toute réorganisation, elle suscite parfois des inquiétudes. A travers les propos de Monsieur le directeur, il semblerait cependant que les moyens nécessaires soient mis à disposition pour que tout puisse être fait de manière correcte, l'avis des agents a été pris en considération et vous n'avez rien mis en place en imposant tout et n'importe quoi. Cette réorganisation s'inscrit dans une bonne démarche puisqu'elle prend en considération l'avis des agents et apporte un plus à la population.

Monsieur BIDEF (FSU) Nous voterons en faveur de ce réajustement. Cependant, un certain nombre de questions nous viennent à l'esprit notamment parce qu'il s'effectue en prévision de la réforme territoriale. Mais nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité de savoir ce qui aboutira.

Les personnels se mobiliseront, ne laisseront pas réorganiser les services sans avoir une vision bien claire. Cette inquiétude a été générée par les audits et je tiens à

réaffirmer que l'audit n'a pas été réalisé uniquement par la Direction du Contrôle de Gestion mais aussi par un cabinet externe.

L'audit a fait quelques préconisations qui à la lecture du rapport n'apparaissent pas clairement. Il a défini un renforcement de la coordination et des fonctions de pilotage. Mais l'organigramme proposé ne le traduit pas forcément, il y a toujours le même effectif avec une réorganisation des secteurs.

Cette inquiétude est bien présente et soutenue par un élargissement des compétences de la bibliothèque. Ces dernières années, sont apparues des missions, des responsabilités qui nous incombent, notamment auprès des associations, du SDIS, des hôpitaux. C'est une réalité, du travail et des missions supplémentaires et l'inquiétude des personnels est réelle.

Madame ECOCHARD Je voudrais rappeler que les missions de la bibliothèque départementale de prêt qui s'appelait à l'époque bibliothèque centrale de prêt créée en 1945 par le Général de Gaulle pour innover en lecture publique les petites communes de moins de 10 000 habitants, ont toujours été les mêmes. Elles ont été requalifiées au fil du temps au regard d'une certaine modernisation mais les missions d'organisation des collections, de diffusion sous des formes diverses (maintenant sur des portails internet) et surtout de formation, de soutien aux associations restent les mêmes depuis 1945. Elles se qualifient un peu différemment au fil du temps mais elles ont été identifiées au départ : ce sont les missions de service public des bibliothèques départementales de prêt.

Madame AGIER Comme dans l'ensemble des réorganisations, nous nous adaptons et prenons en compte des préconisations dans la limite des effectifs et le choix de maintenir ceux de la BDP est un véritable effort de la collectivité actuellement.

Madame COLOMBANI Depuis que Monsieur Rochelle est présent à la BDP une bonne petite dizaine d'agents supplémentaires a été mise à disposition, traduisant ainsi l'effort de la collectivité sur ce fondamental de la culture qu'est la lecture publique.

Madame PRAT-NIDA (expert désigné par la FSU) L'audit mené par un cabinet externe a représenté beaucoup de travail pour tous les agents de la BDP, il a été difficile à vivre et a généré beaucoup d'inquiétudes. Même si des évolutions sont inéluctables sur le plan numérique, il persiste un sentiment global de montée en charge du travail et cet audit a fait remonter d'anciennes questions sous-jacentes de la part du personnel. Et notamment une demande de réévaluation des Indemnités Forfaitaires de Travail Supplémentaires en particulier parce que beaucoup d'agents de catégorie C ont des missions de catégorie B. Nous avons dû nous repositionner sur des postes et passer devant des jurys : ce fut une épreuve difficile. D'autres personnels ont été confrontés à cet exercice pour la redéfinition de leurs postes. Et ce n'est pas toujours facile à vivre même si nous sommes accompagnés par un cabinet externe qui fournit beaucoup de travail.

Monsieur GAST (CGT) Je suis surpris des réponses que vous faites à notre interpellation car vous évacuez l'intercommunalité d'aujourd'hui et de demain. Concernant la deuxième interrogation sur les heures d'ouverture et le régime indemnitaire, qu'en est-il ? Même si nous nous félicitons du maintien du travail sur la

bibliothèque départementale, notamment sur la mission livre, ce travail est assumé par le personnel et ne peut s'effectuer sans reconnaissance financière.

Monsieur ROCHELLE (expert désigné par l'administration) Les horaires d'ouverture font l'objet d'un débat qui ne se pose pas à la BDP : nous sommes développeur de réseaux et n'avons que très peu de services ouverts au public si ce n'est la salle d'actualité et l'action culturelle pour lesquelles la collectivité met les moyens nécessaires pour ouvrir par rapport à la programmation. Notre rôle en matière d'horaires est d'accompagner les bibliothèques de notre réseau pour qu'elles se posent les bonnes questions en termes d'ouverture en fonction de la demande de la population.

J'entends parfaitement les propos de Madame PRAT-NIDA bibliothécaire à la BDP. Face aux différentes évolutions de notre métier qui sont très importantes, c'était le seul moyen d'accompagner les équipes, la direction, toute l'équipe au sens large afin d'objectiver les besoins de notre réseau, de requalifier nos actions par rapport aux besoins. En effet, ce n'est pas un moment facile mais nous l'avons tous passé dans une recherche commune de la plus grande sérénité possible. Et je crois pouvoir dire aujourd'hui que nous avons passé un cap important par rapport à ce qui se fait ailleurs en termes d'organisation.

Madame GARCIA Je voudrais remercier la BDP, car en tant que conseillère générale, j'apprécie ce qu'elle met en place, de par son réseau, et notamment d'excellentes relations avec les bibliothèques du département.

VOTE

Pour : Administration (6), élus (3), FO (4), CFTC (3), FSU (2) soit 18 voix

Abstention : CGT (5) soit 5 voix

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DRH - Liste des agents du Département mis à disposition (point d'information)

Monsieur BONO : Ce point d'information prévu par les textes concerne les agents départementaux mis à disposition de structures extérieures : 33 agents dont 11 mis à disposition à temps partiel, notamment auprès des Centres d'Action Médico-sociale Précoce et deux conventions de mise à disposition et d'assistance auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et du syndicat départemental des transports.

Madame AGIER : Je tiens à vous informer enfin, comme je l'ai évoqué en pré-CTP, du recrutement à venir, dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation d'une direction de la sécurité, d'un directeur délégué en charge d'encadrer la direction adjointe actuelle et de préfigurer une future direction qui sera présentée en CTP. Ce recrutement étant susceptible d'intervenir à la prochaine CAP, il m'apparaissait normal de donner cette information au CTP d'aujourd'hui, sachant que l'organigramme et les évolutions seront examinés quand la réflexion sera aboutie dans le cadre des instances paritaires

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Garcia remercie les participants et lève la séance.

La Présidente du CTP



Danielle GARCIA

Le Secrétaire de séance



Jean-Michel BONO

Le Secrétaire Adjoint de séance



Henri AIME